

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 19/04/2024

\*Date d’Affichage : 19/04/2024

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 13

\*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA,  
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE,  
Madame Isabelle LACOUR , Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,  
Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET,

**Etaient absents excusés** :

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Madame DANQUAH Muriel, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL N° 5 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°19 DU 28  
MARS 2024 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Fonds Vert (fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires) inscrit dans la Loi de finances et coordonné par la Direction générale de l’aménagement , du Logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, doit permettre le déploiement d’actions territoriales, sous la responsabilité des préfets. Le Fonds Vert finance quatre types d’actions :

- **Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires :**
  - a) Rénovation énergétique des bâtiments publics
  - b) Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
  - c) Rénovation des parcs de luminaires d’éclairage public

- **Leur adaptation au changement climatique**

- a) Prévention des inondations
- b) Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- c) Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre mer contre les vents cycloniques
- d) Prévention des risques d'incendies de forêt
- e) Recul du trait de côte
- f) Fonds de renaturation des villes et villages

- **L'amélioration du cadre de vie**

- a) Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- b) Développement du co-voiturage
- c) Développement des mobilités durables en zones rurales
- d) Recyclage foncier
- e) Territoires d'industrie en transition écologique

- **Appui en Ingénierie**

- a) Aide à l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre, en amont des projets, par des acteurs de l'ingénierie
- b) Amélioration et sécurisation des projets dès leur conception
- c) Accompagnement en phase de réalisation

Dans le prolongement du Plan de relance le fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction minimale de 40 % de la consommation d'énergie finale et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments concernés.

Les impacts attendus : diminuer la consommation d'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre grâce à leur raccordement à un réseau de chaleur renouvelable ou de récupération ou grâce à la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul, réduire leurs factures énergétiques.

Les travaux concernés sont l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux et visant à diminuer leur consommation énergétique.

Monsieur le Maire vous propose d'aller chercher un subvention Fonds Vert pour les travaux incorporés en phase projet (et non incluses en phase avant-projet), portant notamment sur l'efficacité performance énergétique des bâtiments, le choix des matériaux, l'énergie renouvelable et récupération (le traitement des effluents) pour la rénovation des anciennes Ecuries ; montant pour les anciennes écuries : 571 818.26 euros Subvention : 142 954.56 euros et les travaux de rénovation énergétique ( matériaux traditionnels et artisanaux, choix des entreprises locales et rénovation énergétique) de l'Ancienne Mairie ; montant pour l'Ancienne Mairie : 273 273.50 euros Subvention : 68 318.37 euros.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 18 AVRIL 2024,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention Fonds Vert, pour les travaux incorporés en phase projet (et non incluses en phase avant-projet), portant notamment sur l'efficacité performance énergétique des bâtiments, le choix des matériaux, l'énergie renouvelable et récupération (le traitement des effluents) pour la rénovation des anciennes Ecuries et les travaux de rénovation énergétique (matériaux traditionnels et artisanaux, choix des entreprises locales et rénovation énergétique) de l'Ancienne Mairie selon le plan de financement prévisionnel ci joint.

Désignation	Montant HT	Subvention Fonds Vert	Commune HT
TRAVAUX Restauration Anciennes Ecuries + MO	571 818.26 €	142 954.56 €	428 863.70 €
TRAVAUX Rénovation Ancienne Mairie + MO	273 273.50 €	68 318.37 €	204 955.13 €
<b>TOTAL</b>	<b>845 091.76 €</b>	<b>211 272.93 €</b>	<b>633 818.83 €</b>

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 26/04/2024



Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20240426-DEL525042024-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2024  
Date de réception préfecture : 26/04/2024